

Privilège—M. Stevens

La raison pour laquelle j'estime, madame le Président, que la question de privilège se pose de toute évidence, c'est que ceux qui ont pris la parole le soir du budget, ceux qui ont participé au débat hier dont moi-même, et tous ceux qui sont intervenus aujourd'hui ont été induits en erreur, croyant qu'il s'agissait du plan financier que le gouvernement avait déposé le soir de l'exposé budgétaire. Je le répète, j'estime que le ministre a induit la Chambre en erreur puisqu'elle a eu l'impression qu'il déposait des documents correspondant à son plan financier incluant les différents tableaux révisés.

En second lieu, je crois qu'il a commis un outrage envers le Parlement en donnant l'impression que les documents qu'il déposait étaient la version définitive du plan financier.

Je crois également qu'il a enfreint son serment d'office puisque les documents déposés sont partie constituante d'un budget et aujourd'hui on se demande encore ce que le ministre avait l'intention de présenter à la Chambre mardi soir. Et aujourd'hui nous sommes devant trois versions différentes. Le ministre a violé son serment d'office en en présentant deux, car ou bien elles ont fait l'objet d'une fuite ou bien elles sont inexactes. Le ministre a donc présenté trois versions de la proposition budgétaire d'abord lors de sa malencontreuse entrevue avec les journalistes, en second lieu au moment où il a fait distribuer des documents dans les couloirs de la Chambre et en troisième lieu, au moment où il les a déposés sur le bureau.

● (1520)

En toute déférence, je fais observer que les députés ne peuvent plus savoir à quoi s'en tenir. Mais il y a plus, car cela ne concerne pas seulement ce dont nous avons eu connaissance. Ayant communiqué avec des analystes financiers, avec ceux qui cherchent à faire l'analyse du budget, nous avons constaté qu'eux-mêmes ignoraient quelle était la vraie version. A deux reprises, je me suis entretenu avec nos conseillers habituels qui m'ont dit qu'eux-mêmes n'étaient pas certains des chiffres qu'ils devaient insérer dans leur modèle économétrique informatisé pour mieux déterminer quelle serait la portée exacte du budget.

Pour donner à Votre Honneur seulement un exemple qui prouve combien ces divergences sont pertinentes, nous avons sûrement entendu le ministre nous dire durant son exposé budgétaire l'autre soir qu'il se proposait de relever la somme affectée aux investissements dans le programme de projets spéciaux de relance et mentionnée dans le texte imprimé de 100 millions cette année, le 50 millions l'an prochain et de 50 millions de dollars l'année suivante. Si Votre Honneur vérifie la version annotée que le ministre a effectivement déposée, elle constatera que dans un changement fait à la main celui-ci a haussé cette somme de 100 millions pour cette année. L'an prochain, elle ne sera majorée que de 40 millions de dollars, d'après le changement fait à la plume. Quant à la dernière année, cette somme sera effectivement relevée de 50 millions de dollars. Quelle est en fait la vérité? Avait-il l'intention d'accroître cette somme de 50 ou de 40 millions de dollars?

J'estime que pour examiner les divers points budgétaires, il est indispensable à titre de député que nous sachions quelle est la version définitive des documents qu'a déposés le ministre des Finances. Bref, je pourrais signaler à Votre Honneur une douzaine de divergences entre la version déposée que le ministre jugeait définitive, la version révisée des tableaux budgétaires distribuée dans les couloirs et ce que le ministre a dit dans son exposé budgétaire. Tout bien pesé, ces douze variations justifient certes la question de privilège et cela concerne tous les députés qui s'intéressent au budget.

Si, comme je l'ai dit plus tôt, Votre Honneur trouve que ma question de privilège est bel et bien justifiée, je suis prêt à proposer la motion dont j'ai parlé au début. Je crois que tant que l'affaire n'aura pas été renvoyée au comité des privilèges et élections, nous ne pourrons pas vraiment savoir ce qui s'est passé le soir de la présentation du budget. Était-ce une tactique de la part du ministre des Finances pour délibérément induire en erreur ceux à qui l'on remettait les tableaux révisés, dans le hall, alors qu'il savait pertinemment qu'il allait déposer quelque chose de différent? Le ministre des Finances a-t-il vraiment violé son serment de garder le secret? Je répète qu'il s'agit ici de trois étapes.

Enfin, j'estime que le comité des privilèges et élections pourrait sans doute arriver d'une façon ou d'une autre à expliquer ce que le ministre a fait de façon aussi stupide mardi soir; c'est ainsi que lors de la présentation de son budget, il n'a pas déposé les bons documents, si Votre Honneur en juge par l'exposé qu'il nous a fait ou du moins par les tableaux budgétaires révisés qu'il a distribués dans le hall.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame le Président, c'est un incident regrettable et j'espère que mes observations permettront de trancher la question très rapidement. Même si, j'en suis sûr, l'inquiétude du député de York-Peel (M. Stevens) est réelle, j'espère que ce que je vais dire vous prouvera qu'il a tort.

Si Votre Honneur vérifie auprès du greffier de la Chambre et de ses services, vous constaterez que les tableaux révisés du budget, ainsi que la version anglaise, lui ont été remis au moment du dépôt des documents budgétaires par le ministre. Une grande confusion régnait à la Chambre à ce moment-là et, apparemment, il y a eu, pour certaines personnes, la même confusion à l'égard de ces documents. C'est pourquoi, si vous vous rendez à la division des journaux de la Chambre, madame le Président, vous constaterez qu'elle détient ces documents, mais que le greffier ne les a pas considérés comme déposés.

Pour dissiper cette confusion, je suis intervenu ce matin en demandant le consentement unanime de la Chambre pour déposer les mêmes documents. A ce moment-là, j'ai expliqué que les documents avaient été présentés pour dépôt à la Chambre le 19 avril dernier en même temps que le budget. Ce sont les mêmes documents qui étaient censés être déposés à ce moment-là. J'ai obtenu le consentement unanime de la Chambre pour le faire et j'en suis gré aux députés. Le leader parlementaire de l'opposition a lui aussi accordé son consentement après avoir entendu les mêmes explications.